



71 boulevard de Brandebourg  
94200 IVY SUR SEINE  
T 06 52 08 29 57

Email : [amae.mutuelle@gmail.com](mailto:amae.mutuelle@gmail.com)  
Site internet : [www.amae-mutuelle.fr](http://www.amae-mutuelle.fr)

## Bulletin de l'AMAE aux adhérent.es n° 6 (Décembre 2021)

Les 17 et 18 novembre 2021, l'AMAE a tenu son Assemblée Générale à Paris

**Le président, André Momein, a commencé par une analyse de la situation** en parlant du covid et en particulier de la situation psychologique de bon nombre de retraité.es qui ont mal vécu l'isolement forcé.

Il a ensuite évoqué :

- l'hospitalisation à domicile qui a connu une croissance particulièrement vive de 10,8 %, soit 21.276 patients "pouvant être pris en charge simultanément sur le territoire"
- les faiblesses de notre système de santé
- le coût de la santé qui continue de progresser
- la solidarité intergénérationnelle qui n'existe plus dans les mutuelles
- la grande sécu et l'emballage médiatique que cela provoque.

### **Ensuite, nous avons rencontré 2 représentantes de Malakoff Humanis**

qui nous ont présenté les comptes de résultat de 2020 et répondu à quelques questions :

- en 2020, nous étions 828 bénéficiaires du contrat de santé signé entre l'AMAE et MALAKOFF HUMANIS
- le compte de résultat est positif, les dépenses de santé ont été inférieures aux cotisations
- il est probable qu'il n'y aura pas d'augmentation des cotisations en 2022, qui sont indexées sur le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS)
- il sera demandé pour les remboursements des pièces justificatives en optique, pour lutter contre la fraude de certains opticiens peu scrupuleux
- le Tiers Payant ne s'applique pas toujours pour l'optique, notamment hors réseau kalixia, si le prix proposé semble supérieur aux pratiques « moyennes »
- concernant le reste à charge zéro, certains professionnels de santé ne jouent pas le jeu. Pour les mutuelles, ça coûte moins cher que prévu car il est peu utilisé.

### **INFORMATION**

Les assuré.es pour lesquels il n'y a pas d'internet enregistré dans les bases de MH reçoivent un relevé de prestations quadrimestriel, dans les 10 premiers jours du mois de janvier, de mai et de septembre. Ils peuvent demander exceptionnellement, le détail d'un versement de prestations en contactant un conseiller au numéro 3932 ou par courrier.

Puis il y a eu l'**intervention d'un représentant du SNU-TEFI Pôle Emploi** (Membre honoraire de l'AMAE). Il nous a raconté les négociations entre la Direction Générale et les syndicats qui ont précédé l'appel d'offre pour une nouvelle mutuelle. C'est encore Malakoff Humanis qui a été choisie, mais les cotisations sont plus élevées et les prestations

diminuées. Les retraité.es sont encore moins bien considérés que dans la précédente convention, ce qui pourrait amener plus d'adhérents à l'AMAE.

Le deuxième jour, Annie Lejeune-Bezirard et Philippe Dormagen ont présenté le **RAPPORT D'ACTIVITÉ** :

- cette AG est la première réunion en présentiel depuis le début de la crise sanitaire. Toutes les réunions précédentes se sont faites par téléphone
- les élections des délégué.es ont dû être repoussées à 2022
- nous n'avons pas pu développer nos partenariats pour faire connaître l'AMAE.
- pour diminuer le nombre d'erreurs dans les dossiers d'affiliation à MALAKOFF HUMANIS, ceux-ci doivent être envoyés maintenant à l'AMAE, ainsi que l'avis d'imposition nécessaire à l'affection dans le barème des cotisations
- suite à la demande de l'AG précédente, nous avons commencé à consulter d'autres mutuelles pour voir si elles pourraient mieux correspondre à nos attentes
- le bureau a aussi beaucoup débattu pour étudier de nouvelles modalités de fonctionnement.

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Chômage, divorce, handicap, dépendance, maladie... les sources de fragilité sont nombreuses. Les aides de MH sont attribuées sous conditions d'éligibilité et en complément des dispositifs publics.

Contactez Malakoff Humanis au

**0 805 500 058 (service et appel gratuit)**

Après la présentation des comptes de trésorerie pour 2020 et le rapport prévisionnel 2022 par Monique Huguet (qui ont été validés) et un toilettage du Règlement Intérieur, le Président nous a présenté le **RAPPORT D'ORIENTATION** :

- continuer à faire connaître l'AMAE pour développer les adhésions
- demander à nos adhérent.es de s'impliquer dans la démarche de convaincre leurs proches, amis et connaissances
- organiser dans le premier trimestre 2022 les élections de délégué.es
- rejoindre la campagne de levée des brevets qui permettra la mutualisation au plan mondial de la production de vaccins
- inviter les adhérent.es à contacter les député.es et les candidat.es aux élections présidentielles pour dénoncer la financiarisation des complémentaires santé et la santé en général
- organiser 2 Assemblées Générales en 2022 pour décider de changer ou pas de mutuelle
- continuer à infléchir la gestion de MALAKOFF HUMANIS pour une meilleure prise en charge des problèmes techniques et des attentes des affiliées.

Le débat qui a suivi cette présentation a validé ces orientations en précisant les modalités d'action et en ajoutant :

- renouveler la demande d'une commission protection sociale au sein du SNU, en intégrant le débat sur la « grande sécurité sociale »
- comme demandé par certain.es de nos adhérent.es nous avons demandé à MALAKOFF HUMANIS de nous faire une projection sur la prise en charge de certaines prestations (chambre particulière, médicaments non remboursés) : Nous n'avons pas eu de réponse très claire, nous allons demander des précisions pour en discuter à l'AG de mai 2022.

Puis sont venues les

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- le nom des adhérent.es sera transmis aux délégué.es de leur région ou inter-région, sauf avis contraire de leur part
- le nom des délégué.es continuera à être donné aux adhérent.es
- évolution du rôle des délégués : les délégué.es seront le relais de l'AMAE auprès des adhérent.es et les délégué.es contacteront les organisations syndicales de leur région pour mieux faire connaître l'AMAE
- l'AMAE organisera une formation pour les délégué.es, accolé à une AG.

### **ASSISTANCE SANTE**

Aide-ménagère – Présence d'un proche au domicile – Garde d'un ascendant à charge ou vivant au domicile – Prise en charge des enfants – Garde des enfants – Garde des petits enfants – Transfert des enfants – Conduite des enfants à l'école – Garde des petits enfants – Livraison des médicaments – Recherche téléphonique d'intervenants médicaux – Ambulance – Conseils médicaux – Démarches administratives et sociales.

Vous bénéficiez d'un ensemble de prestations avec votre service Malakoff Humanis Assistance.

Ce service est à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h à 20 h (hors jours fériés)

Au : **0 979 99 03 03**

Grâce à votre n° d'identification 75 37 35

### **DÉBAT SUR LA "GRANDE SÉCURITÉ SOCIALE"**

Le débat sur la "Grande Sécu" lancé par le gouvernement a envahi les ondes et les journaux depuis quelques jours. Il ne faut pas s'enflammer. Car aucune décision ne sera prise avant les élections présidentielles. Il est clair qu'avec un président qui est très centralisateur, contrôler encore plus le secteur de la santé va de soi. Surtout si c'est pour favoriser les plus riches du pays. Le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (le HCAAM) vient de faire plusieurs propositions qui visent à l'intégration de tout ou partie des complémentaires santé dans une « grande Sécurité sociale ».

Parmi les propositions :

- le transfert du champ de remboursement des mutuelles vers la sécurité sociale
- l'assurance maladie prendrait en charge le 100 % santé en optiques, dentaires et audioprothèse
- resteraient alors aux mutuelles les prestations comme les dépassements d'honoraires, les chambres particulières. Reste à savoir sous quelle forme cette évolution sera financée: CSG ? Impôts ?

Ce débat est d'une importance considérable puisqu'il peut redéfinir la politique de la santé. Certes cela n'exclut pas les arrières pensées politique à la veille de ces élections.

Depuis plusieurs années la concentration de grands groupes mutualistes qui se font d'ailleurs appeler « assurances », ce qui n'est pas neutre, rend impossible le droit à l'expression des adhérent.es.

Ce qui est reproché aux mutuelles, c'est leurs coûts de gestion élevés, frais publicitaires et salaires des dirigeants souvent exorbitants.

Ce que nous savons aujourd'hui c'est qu'il n'y a plus du tout de solidarité intergénérationnelle !

Quand une responsable de Malakoff Humains nous dit pendant une négociation « nous sommes des financiers » nous mesurons ce que sont devenues les mutuelles.

Ce que nous souhaitons c'est une vraie prise en charge égalitaire pour toutes les citoyennes et tous les citoyens, et que l'argent versé par les adhérentes et les adhérents des mutuelles ne servent à rien d'autre qu'aux soins.

Que toutes et tous puissent avoir accès aux soins ; redéfinir le rôle central de la Sécurité sociale est une urgence.

**« A chacune et à chacun selon ses moyens, à chacune et à chacun selon ses besoins » cette formule solidaire qui a inspiré le mutualisme semble avoir vécu.**

### **MUTUELLE POLE EMPLOI ACTIVES-ACTIFS ET RETRAITEES-RETRAITES**

Après appel d'offres, la Direction de Pôle emploi a choisi de continuer avec Malakoff Humanis, avec de nouvelles conditions, que la direction pourra modifier à sa guise pendant la durée du contrat qui est de 5 ans. Pour la prévoyance Malakoff Humanis a à nouveau choisi MUTEX.

Pour les actives et les actifs, cela se traduit par une hausse des cotisations et une baisse des garanties.

**Pour les retraitées et les retraités, les cotisations restent entièrement à la charge de la retraitée ou du retraité.**

### **APPEL À CANDIDATURE**

Comme le prévoient nos statuts, l'AMAE va organiser les élections de ses délégué.es. Ces élections qui ont été repoussées pour cause de Covid auront lieu à partir de février 2022.

L'AMAE est gérée par un Conseil d'administration, élu pour 4 ans par les délégué.es. Ce sont ces délégué.es que vous allez élire.

Toutes les adhérentes et tous les adhérents de l'AMAE à jour de leurs cotisations au 31 janvier 2022 sont électrices et électeurs et **éligibles** ; ceci par sections de vote en fonction de l'adresse du domicile.

Les délégué.es siègent en Assemblée générale au moins une fois par an.

**Vous recevrez en début d'année le document pour déposer votre candidature.**